

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

-----  
Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme  
-----

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°009/2021

**Objet : Arrêté de police de circulation pour travaux de renouvellement des réseaux HTA sur la D56 – avenue de la Gare**

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1,

**Vu** le code de la route,

**Vu** les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

**Considérant** que des travaux de renouvellement des réseaux HTA demandés par la société FOR-DRILL à MONTEUX qui auront lieu à partir du 05 Mars 2021 sur la D56 – avenue de la Gare, pendant 35 jours,

**Considérant** qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

**Vu** l'intérêt général,

## ARRETE :

**Article 1 :** La chaussée sera rétrécie sur la D56 – avenue de la Gare à partir du 05 Mars 2021 pendant 35 jours.

**Article 2 :** Pendant cette période, le stationnement de tout véhicule sera interdit aux abords du chantier. La signalisation sera mise en place par l'entreprise en charge des travaux.

**Article 3 :** Madame l'adjudant-Chef de Gendarmerie de Mondoubleau est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 26 février 2021

Le Maire,

Martine ROUSSEAU

